

RESOLUTION ECO 2/94

FORMATION

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission III "Economie vitivinicole" et suite au Symposium tenu à Sienne le 8 juin 1993,

CONSIDERANT :

- L'évolution de la situation viticole mondiale,
- La nécessité d'adapter la formation aux besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur vitivinicole,
- La spécificité des produits de ce secteur et la difficulté d'en assurer la promotion sans en connaître les caractères qui les distinguent les uns des autres et des autres produits,
- La nécessité de développer les disciplines dans les sciences de gestion et le marketing propres au secteur vitivinicole,
- L'intérêt de l'interdisciplinarité, afin de donner à ceux qui reçoivent les différentes formations, les connaissances élémentaires d'autres disciplines,

PROPOSE :

DÈS lors que l'O.I.V. a établi l'inventaire des formations du secteur vitivinicole, de publier les résultats après consultation des experts formation, pour favoriser le travail des professionnels de l'éducation, aux fins :

- De déterminer les disciplines à enseigner,
- De considérer l'opportunité d'harmoniser les programmes dans les disciplines vitivinicoles autres que la formation des oenologues où cela a déjà été effectué,
- De hiérarchiser les différentes formations par niveau (pré-universitaire, universitaire et post-universitaire) depuis la spécialisation professionnelle jusqu'au doctorat et la recherche,
- De considérer l'opportunité d'établir les équivalences au niveau mondial et d'harmoniser les qualifications et titres des diplômés,

- De reconnaître les formations par un acte formel de l'O.I.V. lorsqu'elles remplissent les conditions définies par celui-ci,
- De favoriser la coopération mondiale des établissements d'enseignement, les échanges d'enseignants et d'étudiants et la création de bourses.

RECOMMANDE aux Pays-membres de prendre en considération ces propositions.